

## Conférence de presse de la 66<sup>ème</sup> Fête du peuple jurassien

Mesdames, Messieurs les représentants des autorités fédérales, cantonales et communales,  
Mesdames, Messieurs les représentant-e-s de la presse,  
Mesdames, Messieurs,  
Chères et chers amis jurassien-ne-s,

J'ai le plaisir de m'exprimer ce matin devant vous à propos d'« Une Constitution future et l'égalité des droits ». Je tiens en préambule à remercier sincèrement les organes du MAJ, en particulier son président, Laurent Coste et son secrétaire général, Pierre-André Comte, pour leur invitation à la traditionnelle conférence de presse de la fête du Peuple.

Si la conférence de presse est traditionnelle ou habituelle, le rendez-vous de cette année a une saveur toute particulière, car nous sommes aujourd'hui à la veille d'un vote historique sur l'avenir institutionnel de notre région. Pourtant, la campagne actuelle, si on peut véritablement parler de campagne politique, réduit la plupart du temps cette votation à un choix binaire pour la population du Jura bernois : celui du canton de Berne ou celui du canton Jura, niant dès lors l'incroyable chance que représenterait un double OUI. Or, il ne s'agit aucunement ici d'annexion ou de reconquête de territoires perdus.

Un double OUI ouvrirait la porte à un projet de société bien plus ambitieux ! Un double OUI ouvrirait la porte à la création d'un nouveau canton ! Un canton nouveau dont les contours sont à imaginer par les citoyennes et citoyens eux-mêmes puisque la première étape consisterait, après l'adoption d'un concordat par les deux cantons définissant les modalités de collaboration, à l'élection d'une Assemblée constituante avec pour mission de rédiger une nouvelle Constitution.

Si, en tant que femme de gauche engagée, ce dessein me tient particulièrement à cœur, il concerne l'ensemble de la population : les femmes et les hommes, les jeunes et les aînés, les personnes de gauche comme celles de droite, ... car avec la création d'un Etat, il y a avant tout l'envie et la responsabilité de se projeter, ensemble, dans un avenir commun.

Un avenir auquel chacune et chacun d'entre nous pourra prendre part dans le but d'offrir le cadre idéal à l'épanouissement de notre population actuelle et celle de demain. Pour permettre cette édification, il sera indispensable que le débat démocratique soit mené dans un esprit d'ouverture aux autres et de respect mutuel.

C'est donc en toute humilité, mais convaincue et pleine d'espoir, que je saisis l'occasion qui m'est offerte pour proposer quelques pistes de réflexion sur des valeurs qui me sont chères et qui devraient prévaloir dans ce débat pour davantage d'égalité entre femmes et hommes.

- Bureau de l'égalité: réaffirmer la nécessité d'un service de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie visant à éliminer la discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe.
- Égalité salariale: car bien que le principe à travail égal, salaire égal semble une évidence, force est de constater qu'avec un écart de l'ordre de moins 20% par

rapport aux hommes, les femmes sont encore loin du compte. Des mesures concrètes comme de soumettre toute aide financière de l'Etat aux entreprises à l'application de ce principe et le contrôler devront être renforcées.

- Soutien à la formation continue, notamment pour les femmes souhaitant réintégrer le marché du travail.
- Soutien aux femmes pour accéder à des postes à responsabilités (fameux plafond de verre ou plancher collant).
- Structures d'accueil de la petite enfance de qualité et en suffisance. Dans ce domaine, la ville de Zürich a institué le principe 1 enfant = 1 place de garde dont on pourrait s'inspirer.
- Lutte contre la précarité: sachant que les femmes sont particulièrement vulnérables, il est indispensable de prendre en compte les réalités auxquelles elles doivent faire face tant dans les politiques sociales qu'en matière d'assurances sociales. Des prestations complémentaires pour les familles (PC Famille) qui travaillent mais qui ont de faibles revenus seraient à instituer pour éviter le recours à l'aide sociale.
- Soutien aux femmes migrantes afin qu'elles aient une possibilité de s'intégrer et de participer à la vie locale, économique et politique.
- Une nouvelle Assemblée constituante pourrait aussi préciser des références au sujet du travail à temps partiel, du télétravail ou encore de l'aménagement du temps de travail, et j'insiste sur ce point autant pour les hommes que pour les femmes !

Il n'est pas question ici de dresser une liste exhaustive, mais bien d'illustrer les prémisses d'un débat sur la place des femmes et des hommes au sein d'un nouvel Etat qui se voudrait progressiste en matière d'égalité des genres, et vous voyez que les enjeux ne manquent pas et que les discussions promettent d'être motivantes.

Les femmes ont donc un rôle essentiel à jouer dans cette campagne pour que le débat intègre les éléments indispensables à l'égalité. Et, dans la perspective d'un double OUI, le premier enjeu sera celui du nombre de nos représentantes au sein d'une Assemblée constituante.

Cette vision, nous pousse à nous replonger dans notre histoire récente. Et, pour ma génération, qui n'a pas vécu cette période et qui la connaît malheureusement trop peu, cette lutte pour l'autonomie s'avère passionnante.

A l'époque, les femmes avaient d'ailleurs joué un rôle majeur, notamment au sein de l'Association féminine pour la défense du Jura (AFDJ). Créé en 1963, ce mouvement qui a compté jusqu'à 6000 adhérentes dans les années 1970, rassemble des femmes, sans distinction d'opinions politiques, sociales et confessionnelles, qui souhaitent œuvrer à la création du canton du Jura.

Son action s'est principalement traduite par d'importants apports logistiques et financiers à la cause jurassienne, mais elle a également donné à ses adhérentes l'occasion de se préparer à la vie civique et soutenu leurs aspirations dans les domaines politique, culturel, social et professionnel.

Il est indispensable, pour imaginer le contexte, de se rappeler qu'en Suisse, un pays salué comme l'une des plus anciennes démocraties de la planète, ce n'est qu'en 1971 que les femmes ont obtenu le droit de vote !

Certains cantons, dont le canton de Berne, ont toutefois autorisé les communes à introduire le suffrage féminin avant. Le village de Lajoux a été le premier en 1968 à utiliser ce droit de vote et d'éligibilité de ses citoyennes. Il est par ailleurs intéressant de constater qu'en 1971, plus de 90% des communes du Jura et du Jura bernois ont introduit le suffrage féminin. La proportion est de 48% dans le Mitteland et de 28% dans l'Oberland.

Cette période de lutte pour la reconnaissance de la citoyenneté mais aussi de l'autonomie est extrêmement liée à l'histoire jurassienne et tend même à s'y confondre.

Malgré l'engagement politique des femmes dans le combat jurassien, au moment de la création du canton du Jura, une seule femme est élue à l'Assemblée constituante : Valentine Friedli. Secrétaire-caissière de l'AFDJ, membre du comité directeur du RJ durant 20 ans, socialiste, conseillère de ville à Delémont, députée à la Constituante puis au Parlement jurassien et enfin première Jurassienne au Conseil national, Valentine Friedli est une figure de cet engagement.

Dans un terreau rendu fertile aux revendications d'égalité entre les sexes grâce notamment à l'engagement des militantes de l'AFDJ, Valentine Friedli a pu amener de nombreuses revendications qui furent portées avec succès par l'Assemblée constituante. Elle parviendra notamment à convaincre ses collègues d'inscrire, dans la Constitution jurassienne, l'égalité des droits entre femmes et hommes, la reconnaissance du principe «à travail égal salaire égal» et le bureau de la condition féminine, devenu le bureau de l'égalité.

La Constitution jurassienne a ainsi fait œuvre de pionnière au niveau national sur les questions d'égalité, puisque l'article sur l'égalité n'a été introduit qu'en 1981 dans la Constitution fédérale.

Ce passé récent ne nous invite pas à la nostalgie mais nous donne de l'énergie et je voudrais témoigner une immense gratitude à toutes ces personnalités qui ont su insuffler ce fantastique élan pour davantage de liberté et d'égalité. Ces femmes, et ces hommes, nous ont montré qu'à force de courage, de persévérance et d'envie il était possible de faire bouger les choses, des choses qui pourtant semblaient immuables.

Près de 40 ans après, nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui ne savent plus pourquoi on parle de féminisme ou d'autonomie. Ma génération de femmes a grandi en jouissant de droits âprement acquis par ces militantes courageuses et déterminées. Ma génération de jurassiennes et jurassiens a grandi au sein d'un Etat souverain durement acquis par des femmes, et des hommes, empreints de liberté.

Je suis fière aujourd'hui de dire que je suis féministe et autonomiste !

La consultation du 24 novembre constitue dès lors non seulement une opportunité extraordinaire pour la créativité et la construction de l'avenir d'une région toute entière, mais aussi pour les femmes celle d'avancer sur le long chemin de l'égalité. En effet, si de

nombreux progrès ont été réalisés, l'égalité n'est de loin pas acquise et les statistiques sur les salaires ne sont qu'un rappel parmi d'autres.

C'est à la génération actuelle, aujourd'hui, de prendre le relais. Et je suis pleine d'espoir que les Jurassiennes et les Jurassiens ne craindront pas ce changement et que la population du Jura bernois souhaitera tenter cette aventure avec nous.

Le vote du 24 novembre est avant tout une invitation aux électrices et électeurs du Jura bernois et du canton du Jura à non seulement rêver, mais aussi dessiner et créer ce projet. La part d'inconnu dans cette démarche ne doit pas nous effrayer, mais stimuler notre capacité à innover !

Envisageons ces changements avec enthousiasme, car ils sont synonymes d'opportunités et d'évolutions prometteuses et je suis persuadées qu'ensemble, nous en sommes capables.

Je vous remercie pour votre attention.